

**«La pauvreté après le divorce. Lorsque le revenu ne suffit pas pour deux ménages»:
journée nationale du 6 mars 2008 organisée
par la Conférence suisse des institutions
d'action sociale (CSIAS)**

**Exposé du conseiller d'Etat Philippe
Perrenoud, directeur de la santé publique et
de la prévoyance sociale du canton de
Berne**

Seule la version orale fait foi

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue ici à Bienne et remercie avant toute chose la Conférence suisse des institutions d'action sociale d'avoir organisé cette journée. Il me tient à cœur de dire quelques mots sur le thème qui nous occupe en ce jour. Trois questions doivent être posées: 1. Quelles conséquences a le divorce, en tant que facteur d'appauvrissement, pour la société dans son ensemble ? 2. Que faut-il entreprendre en termes de politique sociale? 3. Comment prévenir la désintégration sociale consécutive au divorce? Autant de questions auxquelles je vais tenter d'apporter des éléments de réponse dans un moment.

Tout d'abord, intéressons-nous aux chiffres. C'est un fait avéré: le nombre de divorces a considérablement augmenté ces dernières années. Ainsi, il est passé de 12 pour cent en 1970 à 52 pour cent en 2006.¹ En d'autres termes, actuellement plus de la moitié des unions se terminent par une séparation. A ce chiffre impressionnant s'ajoute le fait que la moitié des couples qui se séparent ont presque tous des enfants mineurs au moment du divorce.²

La dissolution du mariage a pour le couple, comme pour les enfants, des conséquences multiples. Outre les difficultés psychosociales, les répercussions sur le plan économique sont énormes. Je ne pense pas uniquement aux frais d'avocat et de procès. Non, je pense plutôt aux dépenses «annexes», dans la mesure où certains coûts doivent tout bonnement être supportés à double, et ce à long terme! Dans la majorité des cas, il n'y a pas, suite au divorce, de salaire supplémentaire permettant de faire face à ces surcoûts. Or il est bien clair que si le revenu à disposition ne suffit pas à faire tourner les deux ménages, la pauvreté guette. Malheureusement, force est de constater que

¹ Office fédéral de la statistique (OFS), Mouvements de la population/Divorces

² Office fédéral de la statistique (OFS), ibidem

ce risque est nettement plus grand pour les femmes que pour les hommes, et ce d'autant plus que dans la pratique, la manière dont est réglé l'entretien après le divorce joue en défaveur de ces dernières.

En effet, vu la répartition des rôles et des tâches au sein de la plupart des couples, ce sont les hommes qui en général, travaillant à 100 pour cent, sont tenus de verser une pension à leur ex-épouse prenant soin des enfants. C'est une des raisons qui explique pourquoi ce sont les femmes qui continuent la plupart du temps de s'occuper des enfants après la séparation. Mais bien entendu, femme et enfants dépendent du revenu de l'homme. Si ce dernier n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses des deux ménages, ils risquent fort de tomber dans la pauvreté.

Comme le montre la statistique suisse de l'aide sociale 2005, bon nombre de femmes n'ont d'autre choix que de faire appel à l'aide sociale après un divorce pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.³ Il est frappant de constater que les personnes divorcées courent 3,3 fois plus de risques de s'appauvrir que les couples mariés. Les jeunes de moins de 18 ans constituent le groupe d'âge le plus en danger,

³ Les chiffres qui suivent sont tous tirés de ladite statistique.

le nombre d'entre eux à être tributaire de l'aide matérielle étant particulièrement important. La pauvreté des enfants est directement liée au type de structure familiale dans laquelle ils grandissent. Ainsi, plus de la moitié des jeunes assistés vivent au sein de familles monoparentales, lesquelles constituent le groupe ayant le plus de risques d'être frappé par la pauvreté (près d'un ménage sur six). Cette évolution dramatique me préoccupe au plus haut point.

En effet, ces jeunes ne doivent pas seulement être considérés comme partie intégrante de ménages touchés par la pauvreté, mais également comme des personnes à part entière. Or les situations de détresse matérielle que vivent leurs familles se répercutent de manière drastique dans différents domaines, réduisant notablement leurs chances de se développer normalement. Par exemple, le manque de moyens financiers se traduit par des possibilités de formation réduites. Sans même parler des loisirs. Quels parents en difficulté financière peuvent en effet se permettre d'offrir à leurs enfants l'inscription à un club de sport ou des cours de musique? Nombre de vœux d'enfants ne peuvent ainsi pas être exaucés. De même, la participation à des activités entre pairs, ciment de la vie

sociale, peut être sérieusement compromise, faute d'argent. Le simple fait d'organiser une fête d'anniversaire fait parfois exploser le budget familial!

Les privations auxquelles ces enfants doivent faire face débouchent sur un sentiment d'exclusion.

N'oublions pas que la pauvreté mène également à la maladie. En effet, les personnes pauvres ont plus de risques de tomber malades. La mortalité et les besoins en soins médicaux augmentent donc en conséquence. On tombe plus souvent malade et l'on meurt plus jeune que lorsqu'on appartient à un groupe socialement privilégié. Ces inégalités dans le domaine sanitaire sont également une conséquence de l'inégalité sociale.

La pauvreté n'est pas uniquement néfaste pour l'individu – jeune ou vieux –, mais pour la société dans son ensemble. En effet, qui dit dénuement, dit désintégration sociale et marginalisation. Et qui dit marginalisation, dit moins grande disponibilité à assumer une responsabilité sociale. Or pour qu'une société fonctionne, il est indispensable que chacun apporte sa pierre à l'édifice. L'intégration n'est rien d'autre qu'un processus réciproque visant à maintenir et à renforcer la cohésion sociale.

Nous avons donc tous notre rôle à jouer, du simple citoyen aux acteurs politiques et économiques. Ce n'est qu'ainsi, j'en suis convaincu, que nous réussirons à combattre la pauvreté.

C'est la raison pour laquelle je plaide pour une politique sociale globale, qui se déploie au niveau tant de la prévention que de l'intégration économique et sociale. Compte tenu des conséquences multiples du divorce, il semble en effet nécessaire d'agir sur plusieurs fronts.

Tout d'abord, il est essentiel que les pouvoirs publics s'allient au monde économique afin de permettre aux couples de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Parmi les mesures envisageables, citons l'étoffement des structures d'accueil extrafamilial (garderies, écoles gardiennes, écoles à journée continue, etc.), la flexibilisation du temps de travail ainsi que l'harmonisation des horaires et des vacances scolaires. N'oublions pas que les lieux d'accueil contribuent également à la stimulation et à l'intégration des enfants défavorisés.

Par ailleurs, la prévention de la pauvreté passe par la formation des jeunes, qui doivent tous avoir la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel et de s'insérer sur le marché du

travail. C'est prouvé: qui n'a pas achevé de formation a davantage de difficultés à décrocher une première place et à trouver un emploi fixe. A en croire la statistique suisse de l'aide sociale 2005, plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ne disposent d'aucun titre de formation!

Enfin, il convient de diminuer la charge des familles. Le projet d'introduction de prestations complémentaires qui leur sont destinées va dans ce sens.

Parallèlement, il me semble primordial non seulement de rendre le système fiscal plus favorable aux familles, mais aussi de s'assurer que chacun bénéficie d'un salaire lui permettant de joindre les deux bouts. Sans oublier les différences de traitement entre hommes et femmes, qui devraient faire partie d'un passé révolu.

Je ne peux, à ce stade de mon exposé, que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure: la pauvreté – mais aussi le divorce, qui est un facteur de risque important – concernent l'ensemble de la collectivité. Dès lors, il faut penser avant tout aux jeunes, qui sont notre avenir! En effet, si leurs perspectives sont bouchées, le danger est grand que la société toute entière en supporte les conséquences. Nous nous devons de leur permettre de grandir d'une manière aussi saine

et favorable que possible. Investir en faveur de la jeunesse, c'est investir en faveur de tous et de l'avenir!

Pour conclure, je ne peux qu'insister sur le fait que pour lutter contre la pauvreté, il faut penser le changement et non pas changer le pansement; il convient d'agir avant que le mal soit fait et que la cohésion sociale s'effrite. Prévention et intégration sont les maîtres mots du dispositif à mettre en place. Telle est du moins ma vision de la politique sociale. Je m'engage au quotidien, dans ma fonction de conseiller d'Etat, à relever ce défi. Pour trouver des solutions efficaces, nous nous devons de travailler de concert, raison pour laquelle je compte sur l'appui des politiques à tous les niveaux de l'Etat, du monde économique ainsi que des professionnels du terrain et des organisations œuvrant en faveur des plus défavorisés.

La journée d'aujourd'hui est l'occasion idéale pour échanger des informations et des connaissances et nous donner de nouvelles impulsions afin que le divorce n'ait plus de répercussions aussi dramatiques pour les enfants et les parents.

Merci de votre attention.